

NOTE SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SECT.	DEPENSES 2020	RECETTES 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE N-1	RAR 2020	RESULTAT CUMULE
FONCT.	3 181 411,68 €	5 612 103,26 €	2 430 691,58 €	5 725 334,76 €		8 156 026,34 €
INVEST.	13 521 800,76 €	17 344 061,67 €	3 822 260,91 €	-4 331 999,85 €	100 055,64 €	-409 683,30 €
	16 703 212,44 €	22 956 164,93 €	6 252 952,49 €	1 393 334,91 €	100 055,64 €	7 746 343,04 €

Le résultat de l'exécution budgétaire de l'exercice 2020 sera présenté par section.

1. Section Dépenses d'Investissement

SDEV COMPTE ADMINISTRATIF	ANNEE 2020			Crédits non consommés (RàR compris)	Taux de consommation des crédits (RàR compris)
	Budget voté	Compte Administratif	Dépenses + RàR		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
13 Subvention d'investissement	2 000,00 €	1 377,12 €	1 377,12 €	622,88 €	68,86%
20 Immobilisations incorporelles	2 020 000,00 €	1 032 599,36 €	1 746 267,00 €	273 733,00 €	86,45%
21 Immobilisations corporelles	891 955,95 €	738 116,16 €	738 435,78 €	153 520,17 €	82,79%
23 Immobilisations en cours	31 301 337,36 €	10 669 454,36 €	21 823 162,81 €	9 478 174,55 €	69,72%
26 Titres de participation	10 000,00 €	9 500,00 €	9 500,00 €	500,00 €	95,00%
DEPENSES REELLES	34 225 293,31 €	12 451 047,00 €	24 318 742,71 €	9 906 550,60 €	71,05%
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	220,00 €	210,53 €	210,53 €	9,47 €	95,70%
041 Opérations patrimoniales	1 733 333,33 €	1 070 543,23 €	1 070 543,23 €	662 790,10 €	61,76%
DEPENSES D'ORDRE	1 733 553,33 €	1 070 753,76 €	1 070 753,76 €	662 799,57 €	61,77%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	35 958 846,64 €	13 521 800,76 €	25 389 496,47 €	10 569 350,17 €	70,61%
001 Déficit d'investissement reporté	4 331 999,85 €	4 331 999,85 €	4 331 999,85 €	0,00 €	100,00%

On note **24 318 742.71 €** de dépenses totales réelles d'investissement en 2020, y compris les importants restes à réaliser reportés d'année en année (11 867 695.71 €), inférieures aux prévisions budgétaires de 34 225 293.31 €. Le taux de consommation des crédits est de 71 %.

Les achats ou travaux principaux 2020 sont les suivants :

- **Chapitre 13** : - **622.88€** sur les subventions d'investissement (prévu 2 000 €)
Il s'agit du remboursement d'une subvention TEPCV perçue par le SDEV pour le compte de la commune de HADOL.
- **Chapitre 20** : - **273 733.00 €** sur les immobilisations incorporelles (prévu 2 020 000 €).
Il s'agit notamment des **redevances R2** (sur l'éclairage public, les travaux et les délégations de maîtrise d'ouvrage) perçues par le Syndicat de la part d'ENEDIS, puis à reverser aux Communes par le Syndicat, mais aussi des participations du SDEV versée aux communes auxquelles il a été accordé une maîtrise d'ouvrage déléguée.
Il avait été prévu de verser 1 550 000 € aux Communes, mais seuls 882 674.31 € l'ont été, et 667 325.69 € sont des restes à réaliser.

Il s'agit également des frais liés au **marché de détection**, et autres logiciels. 420 000 € avaient été prévus au budget primitif 2020, mais seulement 149 925.05 € ont été dépensés et 46 341.95 € sont des restes à réaliser.

- **Chapitre 21 : - 153 520.17 €** sur les immobilisations corporelles (prévu 891 955.95 €).
Pour 2020, il s'agit surtout de l'acquisition du nouveau siège du Syndicat, budgétée à hauteur de 800 000 €, et pour laquelle le SDEV a payé 708 206.84 € en 2020.
Ce chapitre comprend également les dépenses d'investissement nécessaires au fonctionnement des Services du Syndicat : travaux sur le bâtiment, acquisition de mobilier, acquisition de matériel informatique, acquisition de véhicules... qui avaient donc été budgétées à hauteur de 91 955.95 €, pour 29 909.32 € consommés : principalement, le totem installé devant le bâtiment et le rachat du dispositif de téléphonie auprès du CDG88.
- **Chapitre 23 : - 9 478 174.55 €** sur les immobilisations en cours (prévu 31 301 337.36 €).
Il s'agit des plus importants postes de dépenses du Syndicat, puisqu'il s'agit des **travaux** réalisés pour les Communes que ce soit d'une part, sur le **réseau d'électricité**, et d'autre part, sur les **réseaux d'éclairage public** ou sur les **réseaux de télécommunications** dans le cadre de travaux connexes aux travaux sur le réseau de distribution d'électricité.
Ainsi, en 2020, l'activité du Syndicat a représenté **10 669 454.36 € de travaux réalisés** (6 761 222.69 € sur le réseau électrique et 3 908 231.67 € sur les réseaux d'éclairage public/télécommunications), et **11 153 708.45 € engagés** et non facturés au 31/12/2020 (6 050 924.37 € sur le réseau électrique et 5 102 784.08 € sur les réseaux d'éclairage public/télécommunications),

soit 21 823 162.81 € de travaux :

- **12 813 147.06 € sur le réseau électrique**
- **9 011 015.75 € sur les réseaux d'éclairage public/télécommunications**

Il faut donc souligner que le volume d'activité de 2020, malgré le confinement du printemps qui a interrompu les chantiers pendant 2 mois et la mise en œuvre du télétravail, a été particulièrement élevé, puisqu'il est du même niveau qu'une année « normale » (hors 2019 qui était une année exceptionnelle).

Au-delà de cette constatation, si l'on réalise un prorata des mois où les entreprises ont travaillé, nous obtenons un niveau d'investissement équivalent à l'année 2019.

- **Chapitre 26 : - 500 €** sur les titres de participation (prévu 10 000 €).
Il s'agit de la prise d'actions pour entrer au capital de la Société Publique Locale MODULO, prestataire retenu pour la maintenance/exploitation des futures bornes de recharge pour véhicules électriques.

Les Restes à Réaliser en dépenses 2020 sur 2021, se montent à **11 867 695.71 €**.

SDEV		ANNEE 2020	
RESTES A REALISER DEPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
20	2041482	Subventions aux Communes	667 325,69 €
20	2051	Concessions, droits similaires	46 341,95 €
21	2183	Matériel de Bureau et informatique	319,62 €
23	2315	Immobilisations en cours - installations techniques	6 050 924,37 €
23	2318	Autres immobilisations corporelles - En cours	5 102 784,08 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A REPORTER			11 867 695,71 €

2. Section Dépenses de Fonctionnement

SDEV COMPTE ADMINISTRATIF	ANNEE 2020		Crédits non consommés	Taux de consommation des crédits
	Budget voté	Compte Administratif		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011 Charges à caractère général	1 793 850,00 €	1 076 387,91 €	717 462,09 €	60,00%
012 Charges de personnel	1 014 750,00 €	860 461,04 €	154 288,96 €	84,80%
022 Dépenses imprévues Fonct.	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00%
65 Autres charges gestion courante	61 100,00 €	37 891,81 €	23 208,19 €	62,02%
67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €	300,67 €	1 699,33 €	15,03%
DEPENSES REELLES	2 971 700,00 €	1 975 041,43 €	996 658,57 €	66,46%
023 Virement à la section d'investis.	7 367 954,76 €	0,00 €	7 367 954,76 €	0,00%
68 Dotations aux amortissements et provisions	1 211 000,00 €	1 206 370,25 €	4 629,75 €	99,62%
DEPENSES D'ORDRE	8 578 954,76 €	1 206 370,25 €	7 372 584,51 €	14,06%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 550 654,76 €	3 181 411,68 €	8 369 243,08 €	27,54%

Les dépenses **réelles** de fonctionnement sont inférieures aux prévisions de **996 658.57 €**.

Au global, opérations d'ordre budgétaire comprises, les dépenses sont inférieures de 8 369 243.08 € puisqu'on note ainsi **3 181 411.68 €** de dépenses totales réalisées pour un montant prévisionnel de **11 550 654.76 €**.

Ceci s'explique notamment par **l'absence de réalisation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (- 7 367 954.76 €)**.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont les suivants :

- **Chapitre 011** : - **717 462.09 €** sur les charges à caractère général (prévu 1 793 850 €).
Dont principalement, les **dépenses pour l'entretien des réseaux d'éclairage public** des Communes ayant délégué la compétence au Syndicat.
Sur cet article, il était prévu 1 450 000 € de dépenses au budget primitif 2020, mais seulement 836 631.47 € de dépenses ont été réalisées, soit - **613 368.53 €**, et ce, notamment et toujours, du fait des facturations tardives par les prestataires, ainsi que des difficultés de prévision des sinistres et dépannages pouvant intervenir en maintenance curative.

Par ailleurs, dans le cadre des contrats de prestations de services, il avait été budgété l'assistance au renouvellement du cahier des charges de concession pour un montant de 87 060 € TTC, et seuls 24 300 € ont été payés pour le moment, les négociations étant toujours en cours.

A noter que la crise sanitaire a nécessité l'achat de petites fournitures de protection des agents : masques, gel hydroalcoolique, gants, lingettes désinfectantes.... pour un montant de près de 2 400 €.

- **Chapitre 012** : - **154 288.96 €** sur les charges de personnel (prévu 1 014 750 €).
Cette sous consommation des crédits s'explique notamment par le fait que l'enveloppe budgétaire pour le régime indemnitaire est votée aux taux maxima, mais que l'attribution dans les faits est réalisée à des taux modulés au regard des critères fixés par le Comité Syndical.

A noter que les dépenses de personnel sont tout à fait stables, car si l'on excepte les régularisations réalisées sur l'exercice 2019, le chapitre 012 était de 856 726.03 € en 2019 et de 860 461.04 € en 2020.

- **Chapitre 022** : - 100 000 € sur les dépenses imprévues (prévu 100 000 €).
Il n'a pas été nécessaire d'imputer des dépenses sur cet article en 2020.
- **Chapitre 65** : - 23 208.19 € sur les autres charges de gestion courante (prévu 61 100 €).
Ces dépenses sont essentiellement relatives aux **frais d'élus** (indemnités, cotisations de retraite, frais de mission, formation...). 2020 étant une année de renouvellement du Comité Syndical, le budget primitif avait été prévu assez large ne connaissant pas le nombre d'élus qui seraient indemnisés, ni les taux de ses indemnités.
- **Chapitre 67** : - 1 699.33 € sur les charges exceptionnelles (prévu 2 000 €).
Le budget primitif avait ainsi été voté en prévision d'éventuelles indemnités à verser au titre des conventions de passage de réseaux chez les particuliers. Mais aucune dépense n'a été réalisée à ce titre. La seule dépense réalisée correspond à des intérêts moratoires payés à une entreprise avec laquelle le Syndicat était en litige et avait retenu le paiement d'une facture.

Ainsi, si l'on excepte les dépenses d'ordre, les crédits votés au budget 2020 ont été consommés à plus de 66 %.

3. Section Recettes d'Investissement

SDEV COMPTE ADMINISTRATIF	ANNEE 2020			Différences sur réalisations (RàR compris)	Taux de réalisation (RàR compris)
	Budget voté	Compte Administratif	Recettes + RàR		
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
10 Dotations fonds divers et réserves	7 543 350,21 €	7 550 234,93 €	7 550 234,93 €	6 884,72 €	100,09%
13 Subvention d'investissement	18 726 572,56 €	6 443 922,43 €	16 493 688,56 €	-2 232 884,00 €	88,08%
23 Immobilisations en cours	0,00 €	2 447,60 €	2 447,60 €	2 447,60 €	
27 Autres immobilisation financières	3 708 635,63 €	1 070 543,23 €	2 988 528,45 €	-720 107,18 €	80,58%
RECETTES REELLES	29 978 558,40 €	15 067 148,19 €	27 034 899,54 €	-2 943 658,86 €	90,18%
28 Amortissement des immobilisations	1 211 000,00 €	1 206 370,25 €	1 206 370,25 €	-4 629,75 €	99,62%
041 Opérations patrimoniales	1 733 333,33 €	1 070 543,23 €	1 070 543,23 €	-662 790,10 €	61,76%
RECETTES D'ORDRE	2 944 333,33 €	2 276 913,48 €	2 276 913,48 €	-667 419,85 €	77,33%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	32 922 891,73 €	17 344 061,67 €	29 311 813,02 €	-3 611 078,71 €	89,03%
021 Virement de la section de fonctionnement	7 367 954,76 €	0,00 €	0,00 €	-7 367 954,76 €	0,00%

Les recettes réelles d'investissement sont composées comme suit :

- **Chapitre 10** : + 6 884.72 € sur les dotations fonds divers et réserves (prévu 7 534 350.21 €).
Il s'agit d'une part de l'excédent de fonctionnement capitalisé (**6 853 350.21 €**) pour couvrir le déficit de la section d'investissement, et d'autre part du remboursement de la part du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) (**696 884.72 €**).
- **Chapitre 13** : - 2 232 884 € sur les subventions d'investissement (prévu 18 726 572.56 €).
Il s'agit là des subventions versées par le Département, le FACE (pour les extensions, enfouissements, extensions, sécurisations, renforcements), ENEDIS (Environnement et Cadre

de Vie), les participations des Communes et la Part Couverte par le Tarif (le TURPE couvre une partie des travaux de raccordement).

De fait, le Syndicat a perçu 6 443 922.43 € au titre de ces subventions, et 10 049 766.13 € sont à inclure en restes à réaliser, puisque les travaux inhérents étaient engagés comptablement au 31/12/2020.

Compte-tenu du confinement et de la suspension des chantiers pendant 2 mois, tous les investissements prévus n'ont pu être réalisés, et les subventions inhérentes n'ont pu être perçues.

- **Chapitre 23 : + 2 447.60 €** sur les immobilisations en cours (prévu 0 €).
Il s'agit principalement de remboursements sollicités auprès des entreprises ou maîtres d'œuvre suite à des trop-perçus lors de la clôture des affaires (solde négatif lors du décompte général et définitif).
- **Chapitre 27 : - 720 107.18 €** sur les autres immobilisations financières (prévu 3 708 635.63 €).
Il s'agit de remboursements de TVA perçus de la part d'ENEDIS sur les travaux exécutés. Comme précédemment, s'agissant de recettes liées à la réalisation des travaux, le Syndicat n'a pas perçu tout ce qui était inscrit au budget (1 070 543.23 € de perçus), et 1 917 985.22 € sont à inscrire en restes à réaliser car liés à des travaux engagés comptablement au 31/12/2020.

Les Restes à Réaliser en recettes 2020 sur 2021, se montent à **11 967 751.35 €**

SDEV		ANNEE 2020	
RESTES A REALISER RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
13	1323	Subventions du Département	629 167,26 €
13	13248	Participations des Communes	6 614 301,65 €
13	1328	Subventions autres (FACE, ENEDIS, PCT)	2 806 297,22 €
27	2762	Créances/transferts de droits à déduction TVA	1 917 985,22 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT A REPORTER			11 967 751,35 €

4. Section Recettes de Fonctionnement

SDEV COMPTE ADMINISTRATIF	ANNEE 2020		Différences sur réalisations	Taux de réalisation
	Budget voté	Compte Administratif		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
013 Atténuation de charges	0,00 €	11 515,48 €	11 515,48 €	
70 Produits des services, du domaine, vente	0,00 €	16 041,60 €	16 041,60 €	
73 Impôts et taxes	2 800 000,00 €	2 808 725,02 €	8 725,02 €	100,31%
74 Dotations et participations	3 020 000,00 €	2 616 908,49 €	-403 091,51 €	86,65%
75 Autres produits de gestion courante	5 100,00 €	5 001,66 €	-98,34 €	98,07%
77 Produits exceptionnels	0,00 €	153 700,48 €	153 700,48 €	
RECETTES REELLES	5 825 100,00 €	5 611 892,73 €	-213 207,27 €	96,34%
777 Quote-part subv investis transfert cpte de resultat	220,00 €	210,53 €	-9,47 €	95,70%
RECETTES D'ORDRE	220,00 €	210,53 €	-9,47 €	95,70%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 825 320,00 €	5 612 103,26 €	-213 216,74 €	96,34%
002 Excédent antérieur reporté	5 725 334,76 €	5 725 334,76 €	0,00 €	100,00%

Les recettes réelles de fonctionnement sont inférieures aux prévisions de **213 207,27 €** ; elles ont été réalisées à hauteur de 96 %.

Les principaux postes de recettes de fonctionnement sont les suivants :

- **Chapitre 013 : + 11 515.48 €** sur les atténuations de charge (prévu 0 €).
Il s'agit principalement de remboursements perçus de la part de l'assurance des risques statutaires, c'est-à-dire des remboursements sur les rémunérations de personnel placé en congé maladie en ce qui concerne 2020.
- **Chapitre 70 : + 16 041.60 €** sur les produits des services, du domaine et vente (prévu 0 €).
Il s'agit là de la perception de redevances de la part d'Orange et Losange pour l'utilisation de supports électriques pour y installer leurs réseaux.
- **Chapitre 73 : + 8 725.02 €** sur les impôts et taxes (prévu 2 800 000 €).
Cette recette provient uniquement de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** perçue par le Syndicat en lieu et place des Communes (obligatoirement pour celles de moins de 2 000 habitants, et de manière facultative pour celles de plus de 2 000 habitants).
- **Chapitre 74 : - 403 091.51 €** sur les dotations et participations (prévu 3 020 000 €).
Il s'agit notamment d'une part des **redevances R1 et R2** versées par le concessionnaire ENEDIS au Syndicat (2 272 465.05 € réalisés pour 2 100 000 € prévus, soit **+ 172 465.05 €**), et d'autre part, des **participations versées par les Communes** ayant délégué la compétence éclairage public pour les prestations de maintenance réalisées sur leur réseau d'éclairage public (920 000 € de prévus pour 344 232.42 € réalisés, soit **- 575 767.58 €**). Cette sous-facturation provient du fait qu'un certain nombre d'entreprises n'a pas transmis le nombre et la nature des points lumineux servant de base à la facturation des communes.
- **Chapitre 75 : - 98.34 €** sur les autres produits de gestion courante (prévu 5 100 €).
Il s'agit principalement de la redevance d'occupation des locaux sis 59 Rue Jean Jaurès à Epinal, mis à disposition du Centre de Gestion des Vosges, et accessoirement des régularisations d'arrondis du prélèvement à la source.
- **Chapitre 77 : + 153 700.48 €** sur les dotations et participations (prévu 0 €).
Il s'agit principalement des **pénalités pour retard** appliquées en 2020, qui représentent un montant de **85 325.22 €**, alors qu'aucune recette n'avait été prévue au budget primitif 2020.

Par ailleurs, le Syndicat a également perçu **63 987.67 €** des assurances en **remboursement de sinistres**, alors que là également aucune recette n'avait été budgétée, ne pouvant avoir de vision sur la sinistralité.

Enfin, les 4 387.59 € restants sont dus à l'annulation de mandats sur l'exercice 2019.

En résumé, la section de fonctionnement du compte administratif 2020 présente ainsi un excédent de **+ 2 430 691.58 €** auquel on ajoute l'excédent de fonctionnement 2019 de **+ 5 725 334.76 €**.

La section de fonctionnement laisse apparaître un résultat cumulé de **8 156 026.34 €**.

En résumé, la section d'investissement du compte administratif 2020 laisse apparaître un résultat d'exercice excédentaire de **3 822 260.91 €**, duquel on déduit le déficit reporté de 2019 de **- 4 331 999.85 €**, soit **- 509 738.94 €**.

Après prise en compte des Restes à Réaliser 2020 en dépenses de **100 055.64 €**, la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement de **409 683.30 €**. Elle nécessite donc un prélèvement de la section de fonctionnement.

Les résultats de l'année 2020 peuvent donc être arrêtés comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 8 156 026.34 €

- pour la section d'investissement : - 409 683.30 €

Agrégats Comptables	Sections	DEPENSES	RECETTES	Solde	Commentaires
A = Réalisations 2020 (mandats et titres émis)	Fonctionnement	3 181 411,68 €	5 612 103,26 €	2 430 691,58 €	
	Investissement	13 521 800,76 €	17 344 061,67 €	3 822 260,91 €	
	Ensemble	16 703 212,44 €	22 956 164,93 €	6 252 952,49 €	Solde positif d'exécution (Recettes > Dépenses)
B = Reports de l'exercice 2019	Fonctionnement	0,00 €	5 725 334,76 €	5 725 334,76 €	Report d'un solde positif de fonctionnement de 2019 en 2020
	Investissement	4 331 999,85 €	0,00 €	-4 331 999,85 €	Report d'un solde négatif d'investissement de 2019 en 2020
	Ensemble	4 331 999,85 €	5 725 334,76 €	1 393 334,91 €	Au final : report d'un solde positif de 2019 en 2020
C = TOTAL 2020 (A + B)	Fonctionnement	3 181 411,68 €	11 337 438,02 €	8 156 026,34 €	Résultat positif de fonctionnement
	Investissement	17 853 800,61 €	17 344 061,67 €	-509 738,94 €	Resultat négatif d'investissement
	Ensemble	21 035 212,29 €	28 681 499,69 €	7 646 287,40 €	Exécution 2020 excédentaire après intégration des résultats 2019
D = Restes à réaliser 2020 à reporter en 2021	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Pas de rattachement de charges effectué
	Investissement	11 867 695,71 €	11 967 751,35 €	100 055,64 €	Détail des restes à réaliser en annexe du CA 2020
	Ensemble	11 867 695,71 €	11 967 751,35 €	100 055,64 €	Solde positif de restes à réaliser (recettes > dépenses)
E = Résultat cumulé 2020 (A + B + D)	Fonctionnement	3 181 411,68 €	11 337 438,02 €	8 156 026,34 €	Résultat positif de fonctionnement
	Investissement	29 721 496,32 €	29 311 813,02 €	-409 683,30 €	Resultat négatif d'investissement
	Ensemble	32 902 908,00 €	40 649 251,04 €	7 746 343,04 €	Résultat cumulé positif pour l'année 2020